

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1670

présenté par

M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Fromantin, M. Meyer Habib, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiwa, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Après le mot

« efficacité »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 13 :

« énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de "sobriété" ne convient pas pour définir la politique énergétique que doit mener l'Etat, en cohérence avec les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et les citoyens.